



COMMUNE DE TREIGNAC



## ARRETE DU MAIRE

### Circulation par alternat Le pont de la Brasserie AT51-2026

Le Maire de Treignac,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la route,  
Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation sur le pont de la Brasserie, du lundi 27 au jeudi 30 avril 2026 pour permettre la réalisation de travaux sur les réseaux haut débit.

### ARRETE

**Article 1** : La circulation est alternée sur le pont de la Brasserie, du lundi 27 au jeudi 30 avril 2026 pour permettre la réalisation de travaux sur les réseaux haut débit.

**Article 2** : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place par le demandeur.

**Article 3** : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 24 avril 2026,

Le Maire, Alexia LEGRAIN



# CIRCULATION ALTERNEE

Le pont de la Brasserie

DU LUNDI 27 AU VENDREDI  
30 AVRIL 2026



ARRÊTE MUNICIPALE N°AT51 -2026